



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 février 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 mars 2006

Marché « conception et prépresse » des éditions municipales

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2006

DELIBERATION D20060076

Communication

Marché « conception et prépresse » des éditions municipales

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Afin d'assurer la conception et le prépresse des éditions municipales nécessaires aux besoins des services municipaux de la Ville de Niort et notamment des services Communication, Foire Exposition et Vie Citoyenne, une procédure par voie d'appel d'offres ouvert a été conduite en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Les marchés sont passés pour une durée d'un an à compter de leurs notification et renouvelables 3 fois par écrit de la part de la collectivité.

La Commission d'Appel d'Offres du 28 février 2006 a procédé aux classements suivants :

N° lots	Conception et Prépresse	Fournisseurs retenus	Montant T.T.C.
1	Vivre à Niort	GLYPHES	37 695,18
2	Programme de la Foire	EFFET PAPILLON	3 393.14

Les dépenses correspondantes seront inscrites sur les comptes budgétaires suivants :

- chapitre 011, sous fonction 0231, imputation 6237.
- chapitre 011, imputation 6236.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés :

N° lots	Conception et Prépresse	Fournisseurs retenus	Montant T.T.C.
1	Vivre à Niort	GLYPHES	37 695,18
2	Programme de la Foire	EFFET PAPILLON	3 393.14

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)